



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Lundi 15 Juin 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
08/06/2026	40	40	27	1	28	13

Délibération N° 2026 – 46

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, **convoqué le 08 juin 2026**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président**.

Etaient présents :

MMES. Myriam DARDENNE _ Marie-Ange DESTAVILLE _ Jacqueline IRLES _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Stéphanie MARTINEZ _ Christine RODRIGUEZ _ Sylvie TORRES.

MS. Jean-Marc BASSAGET _ Germain BOCKTAELS _ Yannick CALLAREC _ Hervé CAMSOULINES _ Alain CORDERO _ Jordi DELCLOS _ Max FORT _ Jean-Louis FOUR _ Marc MODICA _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Patrice PARE _ Jean-François REGNIER _ Robert STEFAN _ Jean-Jacques THIBAUT _ Laurent TOIX _ Jean-Claude TORRENS _ Jean-Louis TORRES.

Etaient absents et excusés :

MMES. Isabelle DE NOELL-MARCHESAN _ DUGOR-SUCH Sandrine _ Catherine LAURENT _ Myriam POLATO.

MS. Michel AMOROS _ Thierry DEL POSO _ Steve FORTEL _ DE MAURY Loïc _ Philippe LEMAIGRE _ Antoine MELGAR _ Harold SOUILLER _ Max TIBAC _ Pierre ORTAL.

Avaient donné procuration :

M. Harold SOUILLER à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES : BOSSOREIL Sandrine _ PERRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.

MS. JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. Max FORT

Décision modificative N°1

Dossier présenté par : Jean-André MAGDALOU, Vice-président délégué.

Le comité syndical réuni en séance publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements administratifs ;
Vu la délibération N° 2026- 16 du 26 février 2026 portant approbation du budget primitif concernant l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,
Vu la délibération **2026-15** du comité syndical en date du 26 février 2026 portant affectation provisoire du résultat ;

Considérant,

- Qu'il convient d'inscrire au budget principal, section de fonctionnement, la recette supplémentaire de **827,54 €** au compte 002 (résultat reporté), correspondant à la différence entre l'affectation provisoire et le résultat définitif du CFU.
- Qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires pour maintenir l'équilibre de la section.

Monsieur le Vice-président délégué propose :

Concernant la section de fonctionnement :

*** En recettes :**

Augmentation du chapitre 002 – **R002-01** Excédent + **827.54 €**.

*** En dépenses :**

Augmentation du chapitre 011 – **D615231-731** Entretien, réparations, voiries + **827.54 €**.

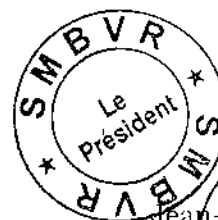
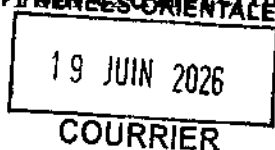
Compte tenu de cette décision modificative la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 949 691.77 €**.

Le comité, ouï l'exposé du Vice-président délégué aux finances et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la décision modificative N° 1 telle qu'elle vient d'être présentée, jointe à la présente.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière

Pour : 28 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Publié conformément au registre des délibérations.



Le Président

Jean-Claude TORRENS